

# Artitelo

## Résidences d'artistes



### Présentation de l'association

L'association **Artitelo** a pour but de participer au développement des arts et des pratiques corporelles, au travers de quatre domaines :

- la gestion d'un lieu de résidence et d'accueil d'artistes (la Maison du Portail)
- l'accompagnement d'artistes (prise en charge administrative et logistique de projets artistiques)
- l'organisation d'événements artistiques et culturels et le soutien administratif et logistique à l'organisation d'événements (festivals, concerts, spectacles, expositions, rencontres, ...)
- l'organisation de stages, masterclass, ateliers, pour la transmission de pratiques artistiques, culturelles, et corporelles

### Un lieu de résidence et d'accueil d'artistes : la maison du Portail

La Maison du Portail est une maison familiale, située en Bresse, au Sud de la Saône-et-Loire, à 30 min de Lons-le-Saunier, 50 min de Châlon-sur-Saône, et 40 min de Dole.

Aujourd'hui, la maison reste inoccupée une partie de l'année, et plutôt que de la laisser vide, ou d'en faire un gîte "touristique", nous avons décidé d'en faire un lieu dédié aux arts et à la création !



Accueil d'artistes en résidences de **recherche**, de **création**, d'**écriture** ou de **répétition** : le lieu s'ouvre à tous les **arts vivants, sonores, visuels, plastiques, littéraires**, ...

### Pourquoi des résidences d'artistes ?

La résidence offre aux artistes un espace-temps pleinement dédié à la création, hors du quotidien et de ses contraintes habituelles.

Nos objectifs :

- > Ouvrir les portes d'une maison trop souvent vide à des artistes qui ont besoin d'un lieu de travail
- > Offrir à des artistes le temps, l'espace, et les moyens d'un travail de recherche artistique, de création et / ou de répétition
- > Faire vivre notre lieu, et faire que cette vie bénéficie à tous : entretien de la maison, vie du voisinage et vie culturelle locale, rencontres et échanges....

*« L'auteur est avant tout un citoyen ordinaire qui fait quelquefois des choses extraordinaires. Sa création est certes un acte sérieux, mais il a le droit de se tromper, de rater son œuvre, d'écrire des utopies, ... » (Geneviève CHARPENTIER, introduction de *Approche typologique des résidences d'auteurs en France*, 2003)*

## Venir en résidence au Portail...



### Le lieu

La maison est en pleine campagne, grand calme assuré ! Une partie de la maison reste privative. Les espaces mis à dispositions sont : une cuisine - salle à manger, une salle de bain, une petite chambre et un salon d'environ 20m<sup>2</sup> avec coin bureau. Accès au jardin !

Capacité de couchage : 1 à 4 personnes maximum (1 lit double dans la chambre et 1 canapé-lit dans le salon). Connexion internet. Draps et serviettes de toilette fournis.

Le lieu n'est pas accessible en transports en communs (gares SNCF les plus proches : Mervans à 20km, Lons-le-Saunier à 30km). Nous n'assurons pas les transports.



Pour faire vos courses, vous trouverez

- sur place : **L'Eco-lieu du Portail** ([www.leportail.org](http://www.leportail.org)) : vente directe des produits Bio de la ferme (légumes, fromages et yaourts de brebis et chèvre)
- à Bellevesvre (à 3km) : boulangerie, boucherie, fromagerie, poste, pharmacie, garagiste, ainsi que quelques restaurants
- à Pierre-de-Bresse (13km) et Bletterans (16km) : tous commerces et services
- chaque jour de la semaine, des marchés paysans dans les villages alentours.

Pour vos repas, il est également possible de faire appel à Charline, cuisinière, qui viendra cuisiner sur place pour vous. Les repas seront préparés à base de produits locaux et/ou bio, et peuvent s'adapter aux différents régimes (sans gluten, sans lactose, végétarien...).

### Tarifs :

*(comprenant les matières premières et la préparation des repas)*

Pour 1 personne : 18,00 € / repas

Pour 2 personnes et plus : 15, 00 € / repas / personne





## Les modalités

Nous accueillons des artistes venus de toutes les disciplines, pour des résidences de **recherche**, de **création**, d'**écriture** ou de **répétition**.

La durée d'une résidence est de 3 jours / 2 nuits minimum, et peut durer jusqu'à plusieurs semaines selon les besoins de l'artiste et les possibilités du lieu.

Cet espace n'est pas dédié en permanence à l'accueil d'artistes, c'est aussi "*chez nous*" : nous demandons à nos hôtes de respecter les parties qui restent privées, et de prendre soin de toute la maison et de son environnement !

La mise à disposition du lieu n'est pas gratuite, une participation financière aux charges (eau, électricité, connexion internet, et frais de gestion) sera demandée.

### Tarifs :

*(comprenant la participation aux charges, eau, électricité, connexion Internet, frais de gestion)*

	<b>1 pers.</b>	<b>2 pers.</b>	<b>3 pers.</b>	<b>4 pers.</b>
<b>Par jour</b>	20,00 €	30,00 €	40,00 €	50,00 €
<b>Par semaine</b>	120,00 €	180,00 €	220,00 €	250,00 €
<b>Par mois</b>	400,00 €	550,00 €	600,00 €	650,00 €

Des moments de rencontre avec le public, sortie de résidence, actions de médiation culturelle, ou autres, peuvent être organisés, sur place ou dans d'autres lieux selon les besoins. Cela est à discuter et imaginer ensemble !

Une convention sera établie entre l'artiste accueilli en résidence et l'association.

**Pour faire une demande de résidence**, rendez-vous sur le site de **Artitelo**, rubrique [Création / Venir en résidence](#), et remplir le formulaire de demande de résidence.

> [Lien direct du formulaire Demande de résidence simple](#)



## Résidences rémunérées - Coproductions

Des appels à candidatures sont diffusés régulièrement, pour des périodes pré-définies de résidences rémunérées.

Une pré-sélection sur dossier est effectuée par le CA de l'association, puis le choix final est fait après un entretien avec un ou deux membres de l'association.

Comme pour les résidences simples, nous accueillons des artistes venus de toutes les disciplines, pour des résidences de **recherche**, de **création**, d'**écriture** ou de **répétition**.



Ces résidences bénéficient de financements : subventions levées par l'association, dons reçus par l'association, recettes des activités de l'association. Cela permet de prendre en charge les frais (transports, repas, occupation du lieu) et de rémunérer les artistes.

Lors de ces résidences, le travail de création, répétition, etc, est rémunéré, sur la base de **150,00 € / jour / personne** :

- montant net facturé par les artistes indépendants ou par les artistes portés par une structure
- montant global (coût employeur), pour les artistes salariés, intermittents du spectacle ou non (cachets d'intermittent possibles)

La durée d'une résidence rémunérée est fixée dans l'appel à candidature.

Des moments de rencontre avec le public, sortie de résidence, actions de médiation culturelle, ou autres, peuvent être organisés, sur place ou dans d'autres lieux selon les besoins. Cela est à discuter et imaginer ensemble !

Un contrat de coproduction rappelant les conditions prévues sera établi entre l'association et l'artiste bénéficiant du dispositif.

**Les candidatures pour les résidences rémunérées** se font via le formulaire en ligne dédié (différent de celui pour les demandes de résidences simples), accessible pendant les périodes d'appel à candidature, sur le site de **Artitelo**, rubrique [Création / Venir en résidence](#).

---

Pour plus d'informations : [asso.artitelo@gmail.com](mailto:asso.artitelo@gmail.com) / [www.artitelo.jimdofree.com](http://www.artitelo.jimdofree.com)

Artitelo est une association loi 1901, créée en juin 2020  
siège social : 3 rue du Portail, 71270 Torpes  
n° siret : 883 926 305 00011 / code APE : 90.01 Z  
licences de spectacle : n°2 L-D-21-887 / n°3 L-D-21-888